

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. — 30
Faits divers. — 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction; avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BLAYETTE, r. d. Lombards, 32.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Août 1881.

Election à la Chambre des députés.

Arrondissement de Saumur.

E. BERGER

Député sortant.

ELECTIONS DU 21 AOUT.

Comité conservateur d'Angers.

Messieurs les Electeurs et chers Concitoyens,

Le Comité conservateur d'Angers, convaincu qu'à l'heure présente toute considération personnelle doit s'effacer devant la nécessité d'un accord impérieusement commandé par les circonstances;

Ne voulant pas se préoccuper des nuances qui peuvent distinguer entre eux des candidats conservateurs;

Restant d'ailleurs fidèle aux convictions et aux principes qui n'ont cessé de régler sa ligne de conduite et qui ont réussi, jusqu'ici, à unir et à fixer la majorité des électeurs du département;

Estimant que le devoir des honnêtes gens de tous les partis est de se grouper plus étroitement que jamais sur le terrain de l'union conservatrice, et dévoué avant tout au pays qui ne comprendrait pas qu'en présence des grands intérêts qu'il s'agit de défendre on puisse persister à entretenir des divisions funestes;

Le Comité conservateur d'Angers, après en avoir délibéré, et d'un avis unanime, engage tous ses amis, tous les conservateurs de Maine-et-Loire, quels que soient les

nuances et les points de vue particuliers de chacun, à donner leur concours, leurs votes, et à prêter le plus ferme appui aux candidats dont les noms suivent et qui tous, aujourd'hui, luttent dans le département de Maine-et-Loire contre nos adversaires communs.

LE COMITE.

Arrondissement d'ANGERS, 1^{re} circonscription (cantons d'Angers Sud-Est, Chalonnais, les Ponts-de-Cé, Thouarcé): **M. Th. de Soland**, député sortant.

Arrondissement d'ANGERS, 2^e circonscription (cantons d'Angers Nord-Est, Angers Nord-Ouest, Le Louroux, St-Georges, Tiercé): **M. A. Fairé**, avocat.

Arrondissement de CHOLET, 1^{re} circonscription (cantons de Cholet, Chemillé, Montfaucon): **M. Armand de Maille**, député sortant.

Arrondissement de CHOLET, 2^e circonscription (cantons de Beaupreau, Saint-Florent, Montrevault, Champocéaux): **M. Durfort de Civrac**, député sortant.

Arrondissement de SAUMUR (cantons de Saumur, Gennes, Doué-la-Fontaine, Montreuil-Bellay, Vihiers): **M. Eugène Berger**, député sortant.

Arrondissement de SEGRÉ (cantons de Segré, Pouancé, Le Lion-d'Angers, Candé, Châteauneuf): **M. Léonce de Terves**, conseiller général.

Arrondissement de BAUGÉ (cantons de Baugé, Durtal, Beaufort, Longué, Noyant, Seiches): **M. Amédée d'Andigné**.

Le Comité se réunit tous les jours, de 3 heures à 6 heures, 18, rue Saint-Julien, à Angers.

Un Comité de juriconsultes se tient à la disposition des électeurs et de tous ceux qui auraient à le consulter sur l'exercice et la défense de leurs droits électoraux.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest:

« On a dit que le ministère de la guerre prépare la mobilisation d'un ou deux corps d'armée.

» Les journaux républicains, et le *Patriote* en particulier, ont répondu que c'était un mensonge, une calomnie des journaux réactionnaires.

» Mais le *Courrier du Soir*, qui est un journal républicain, a signalé le surcroît de travail que donne aux bureaux de la guerre les préparatifs d'une expédition en Algérie.

» Mais, dans son numéro du jeudi 11 août, le *Patriote* lui-même explique que les préparatifs faits actuellement « pour renforcer le chiffre de notre armée d'Algérie », ne sont point ceux d'une guerre de conquête; au lieu d'aller à un désastre, nous voulons, au contraire, rendre le désastre impossible.

» Soit! Personne n'a parlé de guerre de conquête. Hélas! nous n'en sommes pas là. Mais qu'il s'agisse de conquérir ou seulement de nous défendre, pour réparer les sottises du gouvernement républicain, les préparatifs de guerre n'en sont pas moins certains.

» C'est le *Patriote* qui l'avoue.

» On a dit que la classe 1876 ne sera pas libérée cette année, en vue de la guerre.

» Les journaux républicains, et le *Patriote* en particulier, ont crié au mensonge et à la calomnie.

» Mais, aujourd'hui, le *Patriote* lui-même explique que, si la classe 1876 n'est pas libérée cette année, c'est seulement pour fournir des instructeurs à la nouvelle classe qui va arriver.

» D'ailleurs, ajoute le *Patriote*, la classe 1876 n'est libérable que le 1^{er} juillet 1882, par conséquent on a le droit de la garder jusqu'au terme de ses cinq ans.

» Nous ne discuterons pas ces explications, qui valent ce qu'elles valent.

» En fait, le *Patriote* confirme, ce qui avait été dit: que la classe 1876 ne sera pas libérée cette année.

Sous ce titre: *la Guerre*, on lit dans le premier numéro du *Radical*, le nouveau journal de M. Maret:

« Il y a quelques jours, un journal anglais, le *Times*, annonçait que le gouvernement avait précipité les élections à la suite d'un rapport du général Saussier faisant prévoir, pour le mois de septembre, un soulèvement formidable en Afrique.

» Cette nouvelle, répandue en France, y a naturellement causé une grande émotion et le gouvernement a été mis en demeure par la presse de donner des éclaircissements.

» Il s'agissait de savoir s'il était vrai que les ministres, pour garder leurs portefeuilles, trompaient la nation; s'il était vrai qu'on nous cachait la vérité; s'il était vrai qu'on hâtait l'époque du scrutin général parce qu'on tenait à consulter le pays avant que l'heure des périls, des deuils, des horreurs, eût sonné; s'il était vrai enfin que la guerre éclaterait en automne dans toute l'Afrique soulevée contre nous.

» Après quinze longs jours, le gouvernement vient de répondre, par l'intermédiaire de l'Agence Havas, mais sa réponse alambiquée, hésitante, embrouillée, tout en essayant de démentir, ne dément absolument rien.

» Nous concluons donc que les renseignements publiés par le *Times* peuvent être considérés comme vrais.

» D'ailleurs, voici ce qu'un journal disait hier même:

» Nous avons annoncé que la classe 1876 ne serait pas libérée cette année, en vue de la guerre.

« Nous avons DÉFIÉ le gouvernement de nous démentir.

» LE GOUVERNEMENT S'EST TU.

» Nous annonçons aujourd'hui que le gouvernement prépare la mobilisation de deux corps d'armée pour le mois d'octobre.

» LE GOUVERNEMENT SE TAIRA.

» Dans ces conditions, il importe plus que jamais que les électeurs fassent leur devoir, tout leur devoir; il y va du salut de la République, du salut même de la France, — car sait-once qui est au bout des expéditions extérieures?

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Après y avoir bien réfléchi, Corentin jugea que le sujet qu'il avait à traiter ressemblait à l'un de ces centres, exigus par eux-mêmes, mais dont les rayonnements sont capables d'atteindre à des espaces illimités.

Il prépara un plaidoyer qu'à regret il abrégé pour ne pas trop dépasser les limites permises à un discours. Il aurait bien voulu en offrir une première audition à son parent, M. Le Huédeuc. Mais celui-ci, alors avocat-général, devait soutenir l'accusation et, par conséquent, trouvait difficile d'aider à présenter la défense. Il se borna donc à encourager Corentin et à lui conseiller de préférer, entre deux extrêmes, celui de la sobriété. Hélas! il devait être par trop bien obéi.

Le jour solennel arriva. La simplicité de la cause qui ne pouvait effrayer les goûts délicats, le talent renommé de M. Le Huédeuc dont la parole attique charmait jusque dans les réunions privées, la pensée de voir, pour la première fois, maître Le

Tianec surgir à la barre, tout avait contribué à remplir la salle d'un public aussi nombreux que distingué. Les débats suivirent leur cours et, enfin, amenèrent le moment où, des lèvres du président des assises, tombèrent les mots consacrés:

— La parole est au défenseur de l'accusé.

Corentin se dressa. Sous les plis de la robe professionnelle, il avait encore allongé. Il leva noblement son bras droit sur lequel se drapait bien la vaste manche; mais... Il regarda le prévenu, les jurés, l'assistance; mais... Était-ce devant ses yeux, dans sa gorge ou dans sa mémoire que passait un ennemi soudain, un démon muet assurément? Lui-même n'aurait pas pu le dire. Il ne sentait plus qu'une chose: c'est que mille regards étaient fixés sur lui. Dans la salle, régnait un silence écrasant. Plus le supplice se prolongeait, plus il devenait intolérable. Toujours debout, Corentin, dévot, impuissant, ne parvenait à laisser entendre qu'une respiration haletante. Pourtant, un homme était là, qui attendait de lui un soutien, une parole réparatrice, un homme qui lui avait confié jusqu'à sa liberté. Un tel espoir ne devait pas être trahi, il fallait défendre l'accusé, il le fallait... Ou l'orateur se serait bien évanoui, l'homme d'honneur trouva du courage. Un mot, un cri sortit de ses lèvres comme un écolat de tonnerre:

— Pauvre malheureux! il avait faim!

Il se rassit, il étouffait.

L'impression qui se produisit dans la salle eut aussitôt l'intensité d'une réaction. Des larmes jaillirent; mais, surtout, un rire nerveux saisit jusqu'au dernier des assistants. Emportés par le mouvement, les jurés (oh! les jurés! que ne peuvent attendre des jurés!), ceux qui siégeaient en ce jour franchirent d'un mot toutes les barrières. Ils déclarèrent que la vitre avait été brisée par accident. Ce fut un mensonge cynique; et personne n'eut envie de l'accueillir avec regret. L'effraction fut donc niée, et le coupable qui, dans ses rêves désolés, avait déjà entrevu les galères, eut à payer quinze francs d'amende pour se retrouver dans son équilibre social. Corentin compléta sur le champ cette victoire en tirant les quinze francs de la poche ou, vainement, s'étaient accumulées toutes les notes destinées à bien coordonner les mouvements oratoires.

Le lendemain, maître Le Tianec était célèbre, non-seulement dans les salons où l'attendait plus d'un sourire, mais encore dans les pauvres réduits où il était réputé un avocat aussi habile que généreux. Quant à lui-même, il ne se méprenait pas sur la portée de ce début mémorable. Ses cousins faisaient de leur mieux pour le consoler.

— Parmi les maîtres de l'éloquence, il en est qui ont commencé comme vous, Corentin, disait

M^{lle} Le Huédeuc.

— C'est ma faute, reprit l'avocat-général. J'aurais dû l'empêcher de débiter si jeune. Je voyais tes études promptement terminées, j'ai laissé les choses suivre leur cours. J'aurais mieux fait de penser qu'on ne plaide pas à dix-neuf ans.

— Non, non, répondait Corentin, tout est bien ainsi. Ne te fais pas de reproches, mon cher Louis. A soi-même, on ne se révèle jamais trop tôt. Il ne faut pas regretter les humiliations qui éclairent. En vain tu cherches à me persuader du contraire, je sais maintenant que je ne suis pas fait pour le succès. Ce que j'ai ressenti ne peut ni s'oublier ni se traduire.

— Veux-tu donc renoncer à être avocat?

— Non vraiment. De père en fils, depuis deux siècles, tous les Le Tianec ont porté la robe. Je suivrai l'exemple de mes parents. Seulement, je donnerai à mon ambition la seule mesure qu'elle puisse atteindre.

Ce fut ainsi que, d'une déception bien amère pour un jeune amour-propre, mais précieuse pour un cœur humble et courageux, naquit ce qu'on put appeler la vocation de Corentin. Avant la fin de cette même session d'assises, il reparut au barreau, ému, pâle, résolu. Il exposa tranquillement un plaidoyer fort sage dans lequel pas une phrase ne devint ni brillante ni pathétique, mais dont chaque mot parut touchant. Lui-même l'avait

» Puissent les votants du 21 août envoyer à la Chambre des mandataires résolus à écarter les incapables du gouvernement civil et militaire de l'Algérie, et à empêcher que la patrie républicaine soit trahie dans les aventures tunisiennes, — ou autres ! »

Qu'on le remarque. Ce sont les républicains qui disent ces choses-là. Ce sont eux qui, plus que nous encore, se défient des gens qui nous gouvernent, sans doute parce qu'en leur qualité de frères et d'amis ils les connaissent mieux que nous !

Il est bon de le répéter encore, c'est presque toujours aux feuilles républicaines de toutes nuances que sont empruntés les faits de ce genre ; et l'on vient dire, en parlant des journaux conservateurs : « Ils mentent ! ce n'est là qu'une question électorale ! » Mais ce sont les vôtres, ce sont vos amis politiques, sachez-le, qui la plupart du temps ont lancé les bruits que vous prétendez faux.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

La Patrie reçoit d'un de ses abonnés, dont la compétence en matière de budget apparaît clairement dans cette intéressante communication, la lettre instructive que voici :

« Monsieur le Directeur, dans un article intitulé *Memento de l'Électeur*, et inséré dans le numéro de la Patrie du 4^{er} de ce mois, je lis : *Cinquante-neuf millions de plus, voilà ce que coûte au pays l'administration républicaine, comparée à celle qu'elle a remplacée.* »

» Permettez-moi de vous faire remarquer que les appréciations de la Patrie sont beaucoup trop modestes ; ce chiffre de cinquante-neuf millions est depuis longtemps dépassé, et cette dépense en plus est aujourd'hui de quatre-vingt-onze millions neuf cent soixante-seize mille deux cents francs.

» Ce sont les documents législatifs mêmes qui se chargent de faire ressortir ce chiffre.

» En effet, au budget de 1882, qui vient d'être voté par les Chambres, le chiffre de la retenue de cinq pour cent sur les traitements est de 16,566,000 fr. qui, multiplié par vingt, donne pour l'ensemble de la dépense des traitements la somme de..... 334,320,000 fr.

Au budget de 1874, le dernier de l'Empire, le chiffre de la même retenue était de 12,666,400, qui, multiplié également par vingt, donne pour la dépense totale..... 254,238,000 fr.

» Différence en plus... 76,992,000 fr.

» Mais ce n'est pas tout ; pour assouvir les ambitions républicaines et caser tous les frères et amis, il a fallu mettre à la porte tous les anciens serviteurs de l'État, et, de ce chef, le crédit des pensions s'est accru dans une proportion énorme.

En 1882, ce crédit est de... 49,546,000

En 1874, il était de... 34,534,800

Nouvelle différence en plus... 14,984,200

» C'est donc bel et bien une dépense de quatre-vingt-onze millions neuf cent soixante-seize mille deux cents francs que coûte au pays l'administration républicaine comparée à celle qu'elle a remplacée.

» Ce qui n'empêche pas les hommes du 4 septembre de dire et d'écrire journellement que l'Empire dilapidait les finances de l'État et que la République seule est un gouvernement à bon marché et réellement soucieux d'alléger les charges des contribuables.

» Si les explications qui précèdent vous paraissent offrir de l'intérêt, peut-être pourriez-vous en faire l'objet d'un second article qui, ce me semble, compléterait utilement le premier.

» UN DE VOS ABONNÉS. »

« P. S. — Vous pouvez tenir pour certaine l'exactitude de mes chiffres. »

La Chambre des 363.

La Chambre des 363 a vécu ; son œuvre peut se résumer en quelques mots.

Son respect pour le suffrage universel s'est manifesté par l'invalidation de 86 députés conservateurs.

Son respect pour la liberté individuelle s'est manifesté par l'expulsion et la proscription de 6,800 citoyens français, jouissant de leurs droits civils et politiques, mais dont les opinions étaient suspectes.

Son respect pour l'égalité s'est manifesté par l'approbation qu'elle a donnée aux décisions arbitraires du tribunal des conflits, refusant justice aux citoyens lésés dans leurs droits et leurs intérêts.

Son respect pour les finances de l'État s'est manifesté par un effroyable gaspillage des deniers publics et le vote de budgets qui s'élevaient à plus de quatre milliards.

Son respect pour la liberté de conscience s'est manifesté par les mesures les plus odieuses et les plus misérables contre les œuvres, les institutions, les croyances catholiques.

Son respect pour la liberté de la presse s'est manifesté par l'adoption d'une loi qu'un républicain, M. Anatole de La Forge, a qualifié de loi d'étranglement.

Son respect pour la liberté de la tribune s'est manifesté par l'expulsion de la salle des séances de trois députés, MM. de Cassagnac, Godelle et Baudry-d'Asson.

Son respect pour les traditions parlementaires s'est manifesté par l'exclusion systématique des députés de l'opposition de toutes les commissions de contrôle.

Son respect pour les services rendus au pays s'est manifesté par la révocation des fonctionnaires de l'ordre civil et militaire les plus honorables et les plus dignes, et leur remplacement par des hommes sans valeur et sans autorité, nommés par le favoritisme.

Elle nous lègue à l'intérieur la discorde entre les citoyens et la guerre civile dans les esprits.

Elle nous lègue à l'extérieur d'effroyables complications provoquées par son impré-

voyance et son incapacité : toute l'Europe nous est hostile, et sur les côtes de la Méditerranée une guerre est engagée qui menace de nous entraîner dans les plus terribles aventures.

Elle n'a ni accompli une réforme, ni respecté un droit, ni assuré une liberté, ni réduit les charges financières, ni diminué l'impôt foncier ; elle a compromis notre pays vis-à-vis des puissances étrangères, amoindri notre prestige, désorganisé notre armée, amoindri nos forces nationales ; elle a frappé, insulté, proscrit tout ce que l'on respecte et l'on vénère, la toge du magistrat, l'uniforme du soldat, la robe du prêtre ; elle n'a eu ni un élan de patriotisme et de libéralisme, ni une heure de fierté, ni une parole de concorde, ni un vote garantissant les libertés publiques, sauvegardant l'intérêt national.

Voilà pour sa valeur morale et politique ; quant à sa valeur intellectuelle, jamais, en aucun temps, on n'avait constaté un niveau aussi abaissé des discussions parlementaires.

Sa valeur morale se résume dans la curée des places.

Sa valeur politique, dans l'orgie de l'arbitraire.

Sa valeur financière, dans les budgets de plus de quatre milliards.

Sa valeur diplomatique, dans les complications qu'elle nous a créées à l'extérieur.

Sa valeur parlementaire, dans les ordres du jour de M. Devès, dans son oplatissement devant M. Gambetta, dans l'éloquence de M. Maigne, les œuvres de M. Seignobos et la trilogie ministérielle Farre, Constans, Cazot.

Chambre d'incapables et d'impuissants, ne laissant derrière elle que le souvenir de ses violences, de ses brutalités, de ses criminelles atteintes contre les droits des citoyens, les libertés publiques, la dignité parlementaire, la paix intérieure, la sécurité nationale.

Chronique générale.

La *Vérité* journal républicain, fait les réflexions suivantes :

« On ne saurait douter maintenant des intentions du gouvernement. L'heure est grave entre toutes. Si le pays s'abandonne à l'opportunisme, il est certain d'avoir la guerre, comme il l'a eue après le plébiscite de 1870. »

— Il est question d'organiser à Paris un congrès de droit international qui se tiendrait en septembre.

Plusieurs sujets très-importants, l'extradition le premier, dit l'*Estafette*, seraient mis à l'ordre du jour.

— D'après le même journal, un grand nombre de socialistes les plus exaltés parlent de faire appel aux armes si les électeurs du 21 août envoient à la Chambre la même majorité.

— On assure, lisons-nous dans le *graphique*, que le mouvement administratif préparé au ministère de l'intérieur, dans le but de pourvoir au remplacement des fonctionnaires qui se présentent aux élections provinciales, paraîtra au *Journal officiel* le 21 août.

— La Patrie croit savoir que le gouvernement a décidé l'installation à Ecoeur d'une école normale supérieure de femmes.

La campagne anti-religieuse entreprise par nos républicains, en France, ne trouve pas le moindre écho en Allemagne, de même contraire. Voici, en effet, une circulaire qui vient d'être adressée par le ministre de l'instruction publique, en Prusse, aux inspecteurs scolaires protestants :

« Il est essentiel que la jeunesse s'habitue à fréquenter assidûment les églises et à suivre les cérémonies du culte. Vous aurez donc à recommander aux instituteurs, comme un devoir de conscience, qu'ils aient non seulement à exhorter sérieusement les enfants des écoles à fréquenter les églises, mais encore à donner eux-mêmes l'exemple, en assistant régulièrement aux exercices du culte et y surveillant la tenue des enfants. »

Et voilà pourquoi la France sera encore terriblement vaincue et peut-être toute démembrée dans la guerre que la République, ses hommes et leurs attentats, rendent si prochaine !

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE A L'HÔPITAL.

On n'a pas oublié la mort de ce brave pompier Havard qui succombait récemment victime de son devoir, lors de l'incendie des magasins du Printemps.

Ses camarades l'avaient retiré respirant encore sous les décombres brûlants, et transporté dans un état déplorable à l'hôpital Beaujon.

La Sœur de charité qui pansait ses plaies affreuses, comprenant, comme tout le monde, que sa situation était sans espoir, lui demanda s'il ne croyait pas le moment venu de songer à son âme.

Havard, qui n'a jamais d'ailleurs perdu connaissance, remercia la bonne Sœur avec effusion et la pria de faire le nécessaire pour qu'il reçût sans délai les secours de la religion.

M. l'aumônier, aussitôt prévenu, s'appretait à se rendre aux désirs du moribond, quand il fut arrêté au passage.

D'après les nouveaux règlements introduits par M. Quentin, la demande du prêtre doit être formulée à haute et intelligible voix devant deux témoins. La formalité prescrite n'ayant pas été remplie, le témoignage unique de la Sœur de charité fut refusé, et l'accès du lit du mourant fut impitoyablement refusé à l'aumônier.

Pendant ce temps-là, Havard, qui se torturait dans les tortures de l'agonie, se plaignait du retard du prêtre et manifesta une seconde fois avec instance sa volonté de le voir, de lui parler et de recevoir les secours de la religion.

dit, il était fait pour rester à mi-côte, là où les petits pouvaient plus facilement l'aborder.

L'impression causée par ce nouvel essai ne fut pas bruyante comme la précédente ; mais elle put se résumer tout entière dans la parole du président qui, à la fin de l'audience, fit appeler maître Le Tianec.

— Que désirez-vous, monsieur ? demanda l'avocat.

— Vous serrer la main, mon ami.

A partir de ce jour, la vie de Corentin fut organisée. Elle se partagea entre les travaux de sa profession et les études de toutes sortes dont il aimait à charmer ses loisirs. Sa fortune lui permettait de donner un assez libre cours à ses goûts scientifiques. Dans les appartements jadis peuplés par les nombreux Le Tianec et quittés promptement pour la tombe, se dressèrent des vitrines, s'étalèrent des collections. Ici, des coquilles dérobées à tous les rivages présentaient leur nacre aux rayons du soleil. Là, des armes de toutes les formes offraient le moyen de suivre le développement de l'art militaire chez les anciens ; ailleurs, c'étaient des cistes qui montraient comment, au temps des Romains, on conservait les objets précieux. Des vases d'Etrurie, des marbres, des statues de Pompéi, des guttus de Grèce, des bijoux gaulois, des émaux, faisaient face aux pierres minéralogiques ; les

meubles gothiques précédaient les tableaux venus d'Espagne et d'Italie, ceux de l'école flamande étaient un peu plus loin. Des tapis de Perse s'étendaient sous toutes ces richesses, non par estime du luxe, mais par un respect amoureux pour les objets qu'ils avaient mission de supporter. On le disait avec raison, la vieille maison des Le Tianec renfermait à la fois le cabinet d'un avocat, la galerie d'un artiste et le musée d'un savant.

On pénétrait facilement dans ce sanctuaire. Mais non, cependant, sans passer sous le regard de son *genius loci*. Ce fidèle gardien se montrait avec un visage calme et sérieux, encadré dans une coiffe de Chateaulin. Dans la maison de Corentin, Geneviève Camagou était aussi connue que Corentin lui-même. Il est vrai qu'on n'avait jamais pu le voir sans elle, car elle l'avait reçu dans ce monde. C'était à elle qu'on pouvait en toute vérité appliquer les belles paroles du poète (1) :

Mon cœur est plein, mon oeil se mouille
Lorsque, seule et baissant les yeux,
Je te vois filer la quenouille
A ce foyer silencieux.

Les longs jours ont creusé ta tempe :
Tes yeux, tristes et doux à voir,
Ont l'éclat voilé de la lampe
Que tu m'allumes chaque soir.

Au bruit des heures que balance
La pendule de l'escalier,

(1) Autran.

Tu vas et tu viens en silence
Faisant ton travail familial.

La fatigue est ton habitude ;
A l'œuvre dès le point du jour,
Tu donnes à la servitude
La forme auguste de l'amour.

Les souvenirs du premier âge,
De tout ce beau temps effacé,
Se lèvent avec ton image
Des profondeurs de mon passé.

De ce passé tu survis seule,
O vieille femme en cheveux blancs !
Vénérable comme une aïeule,
Pleine de souvenirs tremblants !

De chaque enfant, de chaque maître,
Tu te complais à discourir.
Tu sais la chambre où tu vis naitre
Et la chambre où tu vis mourir.

Tu contenais à chaque épreuve
Ton cœur muet quoique trop plein ;
Avec la veuve tu fus veuve,
Orpheline avec l'orphelin.

Veuve avec la veuve, elle avait dû l'être deux fois déjà dans sa vie plus que sexagénaire. Orpheline avec l'orphelin, elle l'était encore.

Elle avait suivi pas à pas son cher enfant : ainsi appelait-elle le dernier né de ceux auxquels elle avait consacré son existence. Avec lui elle avait pleuré, regretté, espéré, voyagé quand la chose était possible, habité la grande ville pendant que les études de droit y retenaient le futur avocat. Toujours heureuse dès qu'il était heureux, s'instruisant de mille détails pour mieux le

servir, se multipliant pour lui procurer quelques fraîches et pures jouissances ; enfin, comme dit encore le poète :

Ayant les soucis de la mère
Sans en avoir le doux orgueil.

Elle se sentait vieillir avec tristesse. Si Dieu l'appelait loin de cette terre, que deviendrait Corentin ? Confiant par nature et par habitude, accoutumé à se reposer sur sa vieille Geneviève de tous les soins matériels, comment ferait-il pour se trouver tout à coup isolé ? Aussi, presque tous les jours, quand Geneviève Camagou passait, portant avec une singulière dignité son costume antique, on voyait se rouler autour de son poignet un petit chapelet noir bénit à Notre-Dame de Rumegon. Tout en marchant, elle l'égrenait, soit pour la repos de l'âme des parents qu'elle-même avait eus, soit pour le bonheur du jeune homme dont l'avenir la préoccupait. (A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Toute réimpression est formellement interdite.

Maximes et Pensées.

On est quelquefois aussi différent de soi-même que des autres.

LA ROCHEFOUCAULT.

tas de ge
Chabos
muné
es de Vil
lieux, o
n'est qu
put se r
u conco
int-Hila
es d'avo
mées.
dépassé
surance
iron, vo
istla co
Matheu
3:
pas la

Bois. —
Pierre
nduisa
is ins
ù le so
équilibr
re qu

ment é
sans

— Le
k Her

rbatic
entra
côtes
ège, e
nant
lecter
nt au

di

rréta
yal
volu
as le
est
car
ant
essé
d'un
M.
pla
ée d
a ch
t le
per
ié
ne
is
que
inu
es
q
rc
av

en fait bien
mètres environ. La pile p
heures sans perdre son é
viron 3 fr. par jour on

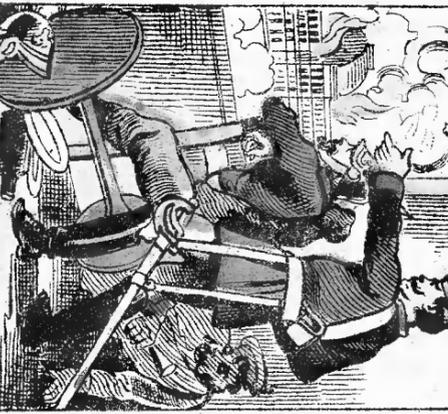
leur s'est déclaré dans
ne peut rien faire et qu'il ne
façon

POLITIQUE POPULAIRE

CE QU'A FAIT LA RÉPUBLIQUE

Élections Législatives de 1881.

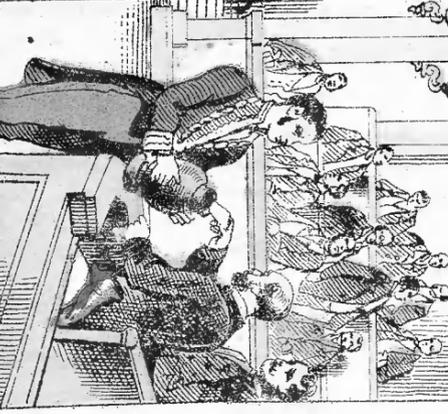
Feuille No 6.
Serie Encyclopédique des Leçons de classes illustrées.



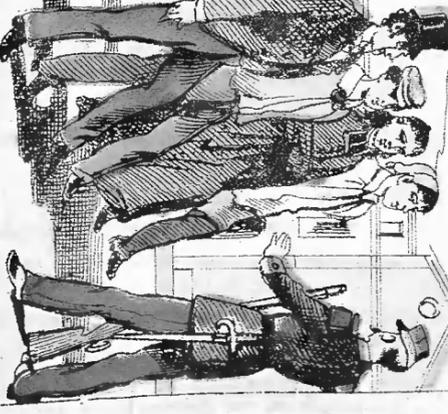
Voilà ce que nous avait légué l'Empire: Le Prussien ivre regardant brûler Paris.



La République a d'abord libéré le territoire: chaque Français lui a apporté son obole et tous les peuples de la terre lui ont apporté leur crédit.



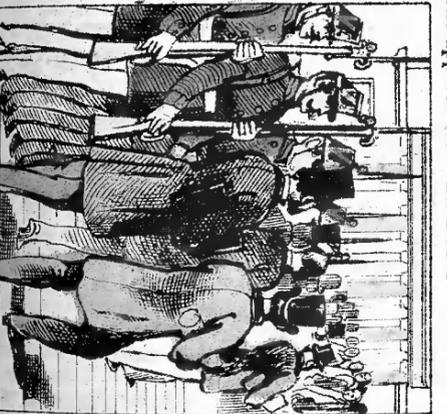
La République nous a donné la paix réelle, car c'est la chambre de nos Députés et non plus un seul homme qui peut déclencher la guerre.



Elle nous a donné l'Égalité de tous devant la Conscience: Bourgeois, Ouvriers, Instituteurs, Prêtres et Paysans, tous sont égaux à la caserne.



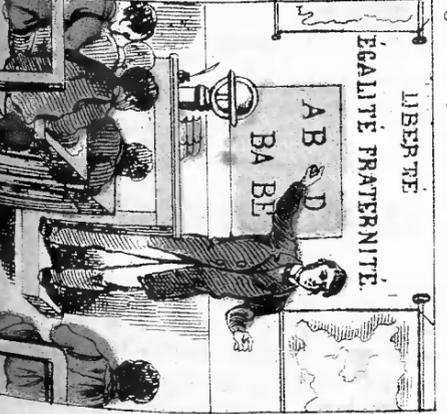
LAIQUE école.



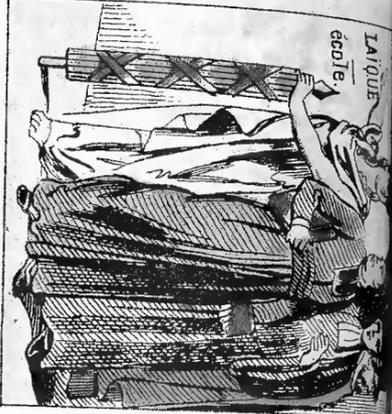
La République a rendu à Paris au Parlement la République.



Par un acte de clémence et de prévoyance l'Assemblée a jeté un voile sur les crimes de la Commune.



Son effort de pacification nationale s'est porté sur les classes sociales.



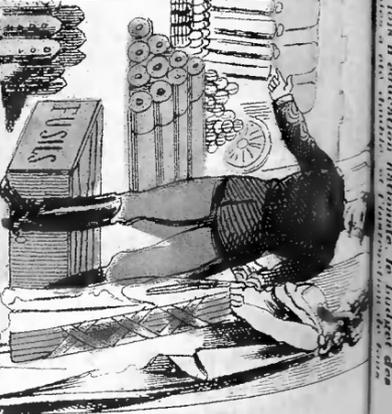
Pour la première fois le respect absolu de la liberté de Conscience dans l'École a été constitué par les lois, qu'il s'agisse du Prêtre, du Pasteur ou du Rabbïn.



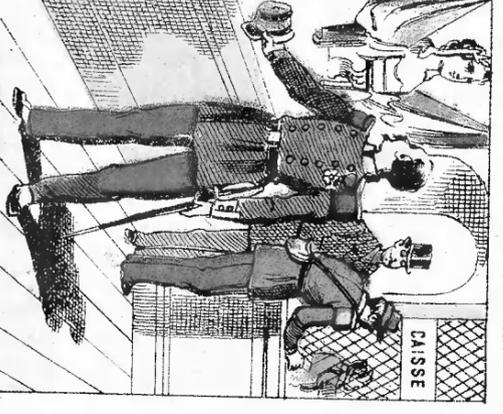
La République a fait arriver les chemins de fer dans les pays qui ne les possédaient pas encore, et elle veut que leur réseau soit rapidement complet.



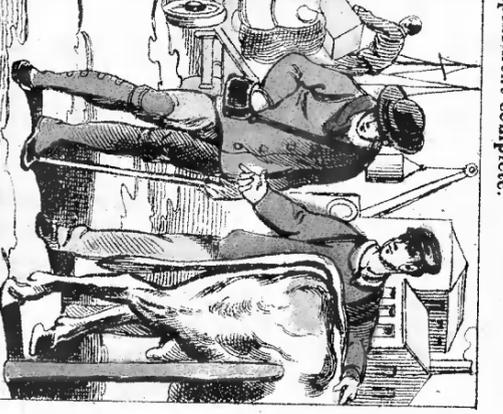
La liberté absolue de la Presse Républicaine a permis au plus humble village de connaître la vérité exacte sur les actes du Gouvernement.



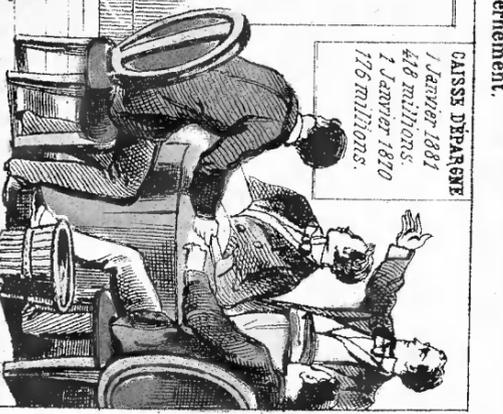
Avec un soin jaloux la République a réformé tout notre outillage militaire. La France aujourd'hui peut être tranquille. Elle n'attaquera jamais personne, mais elle ne craint plus qu'on l'attaque.



La situation de Retraite de tous les officiers et soldats a été améliorée: l'Armée sait que la République a pour elle une constante sollicitude.



Jamais les affaires n'ont été plus florissantes, qu'il s'agisse de l'Agriculture, du Commerce ou de l'Industrie, grâce à l'absolue sécurité politique dont le pays jouit.



Jamais l'épargne populaire n'avait atteint de pareilles proportions, signe certain de la prospérité publique.



Aussi, vis-à-vis de ces Résultats, Peuple Français! Va nommer tes nouveaux députés et vote solennellement pour la République!

Nouvelle imagerie instructive des leçons de choses illustrées.
G. LUCY, auteur, éditeur, 115, boulevard Sébastopol, Paris.

ÉLECTEUR RÉPUBLICAIN
toi qui veux assurer le maintien
de la RÉPUBLIQUE
VOTE POUR M. *Bury*

M *Bury*

DÉTACHER CE BULLETIN
ET LE JETER DANS L'URNE.

Typ.-Lith. de G. PELLERIN à Epinal.

elle avait consacré son existence. Avec lui elle

du pays. — la réduction des impôts, — ga-
ranir le respect de vos droits et de vos li-
bertés.

suivies de l'instruction, ouverture de l'Octave.
Indulgence plénière pour chaque visite à l'église de
Nantilly, faite par les membres de la confrérie du
Rosaire.

mètres environ. La pile p
heures sans perdre son é
viron 3 fr. par jour on

Maie ce n'était point encore dans les formes prescrites par M. Quentin, et quelques instants après il rendait le dernier soupir sans avoir eu la consolation de voir son pieux désir exaucé, ne comptant plus que sur l'infinie miséricorde de Dieu.
(Semaine religieuse, de Cambrai.)

EN AFRIQUE.

Rien de nouveau en Algérie. Le gouvernement semble d'ailleurs vouloir nous priver de renseignements jusqu'après les élections.

Dans les environs de Tunis, le maraudage continue sur une vaste échelle.

Se fiant aux promesses du Bey, lequel promet tout ce qu'on veut, le ministre de la guerre a décidé que l'on n'occuperait pas Soussse.

Le correspondant particulier du Temps lui télégraphie de Tunis, 14 août, 8 heures du soir :

« La nouvelle me parvient que le Sahel, qui jusqu'à ce jour était resté tranquille, commence à donner des symptômes d'une mauvaise apparence. C'est ainsi que deux petites villes, nommées Kala-Kebir et Kala-Srira, à quelques lieues de Soussse, sans se joindre aux insurgés, ont cependant nommé un gouverneur de leur choix, sans tenir compte de celui que leur a envoyé le Bey. Entre Medjed et Oued-Zarga, les cavaliers zlas ont razzia divers enchirs, entre autres celui de M. Gery. Cependant, cette dernière nouvelle a besoin de confirmation.

« Ce que j'ai prédit arrive; nous avons voulu, après le traité du Bardo, laisser en place divers individus coupables. Nous leur avons pardonné; mais leur réconciliation n'est pas sincère.

« Hier, deux nouveaux bataillons sont partis pour aller garder la ligne. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 août.

On franchit à nouveau le cours de 118. La clôture se fait en progrès à 118.02 1/2. L'amortissable nouveau est à 86.15. L'Italien se traite à 90.35 et 90.30. On est sur le Turc à 17.35 et 17.42 1/2.

L'action de la Banque de Paris est en progrès à 1.275. La hausse s'accroît sur le Crédit foncier. On cote 1,675 et 1,677.50. Nous avions prédit que les achats du comptant devaient produire très-prochainement cet effet. Les demandes sont nombreuses sur les divers types d'obligations. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est bien tenu aux environs de ses cours précédents.

Le Crédit de France est recherché à 712.50 et 715. Les actions nouvelles sont aujourd'hui complètement assimilées aux actions anciennes. Elles procurent dès maintenant un bénéfice sérieux aux souscripteurs. On croit, dans un délai prochain, à des cours plus élevés.

La Banque nationale est très-ferme aux environs de ses cours précédents, les achats se développent et sont une garantie de hausse. Les actions du Crédit foncier luxembourgeois sont demandées à 635.

Les bons de l'Assurance financière sont en demande continue à 310.

Les actionnaires anciens du Phénix espagnol ont un droit privilégié d'option sur les actions nouvelles, à raison d'une action nouvelle par trois actions anciennes et au prix de 650 fr. Ils s'empresent de profiter de cette faveur.

La Banque transatlantique, constituée au capital de cinquante millions sous les patronages financiers les plus distingués, paraît appelée à un brillant avenir.

La souscription aux obligations de la Ville de Bordeaux est un vrai succès.

L'action du Crédit général français est à 785 et 780. La faiblesse générale du marché n'exerce aucune influence sur cette valeur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous recommandons aux Electeurs la circulaire de M. Fairé, candidat de la 2^e circonscription d'Angers; elle est bien faite pour éclairer les électeurs de toutes les circonscriptions :

Electeurs.

« Souvenez-vous des promesses qui vous ont été faites aux dernières élections :

« Voter pour le candidat républicain, c'était : — rendre la guerre impossible, — assurer la prospérité commerciale et agricole du pays, — la réduction des impôts, — garantir le respect de vos droits et de vos libertés... »

« Qu'est-il advenu de ces promesses ? »

« La GUERRE ! — Vous l'avez en Tunisie et en Algérie, — guerre née d'une aventure et de l'imprudence du Gouvernement, guerre mal commencée, qui menace de prendre

d'inquiétants développements en septembre, de coûter des millions et d'exiger l'envoi de renforts considérables, peut-être même la mobilisation de plusieurs corps d'armée, — guerre qui préoccupe à ce point le Ministère, qu'il a mieux aimé se laisser accuser de surprise et de mauvaise foi, en brusquant les élections, que s'exposer à vous faire voter après le départ de vos enfants.

« LA PROSPÉRITÉ COMMERCIALE ! — Vous en pouvez juger par ce qui se passe autour de vous.

« LA PROSPÉRITÉ AGRICOLE ! — Il n'en faut point parler en présence des désastreuses récoltes qui se succèdent, quand on vous refuse les dégrèvements réclamés par tous vos comices, quand l'affluence des produits américains vous surprend sans protection et vous ruine, quand, par la bouche d'un de ses ministres, le Gouvernement ose dire qu'il ne peut rien faire et qu'il ne fera rien pour notre agriculture.

« LA DIMINUTION DES IMPÔTS ! — Vous en êtes-vous aperçus, vous tous qui versez aux caisses des percepteurs le plus clair produit de votre travail pour faire face à un budget qui depuis dix ans s'est accru de plus d'un milliard et qui augmente sans cesse ? »

« LE RESPECT DE VOS DROITS ET DE VOS LIBERTÉS ! — Est-il permis d'en parler quand le Gouvernement expulse des citoyens inoffensifs, viole les droits de propriété les plus sacrés, en dérobant ses violences au contrôle de la Justice ordinaire, quand il poursuit une campagne aussi odieuse qu'insensée contre toute idée religieuse, chasse Dieu des écoles et ne veut plus que son nom même y soit prononcé, et quand, au mépris de la liberté de votre choix, il ferme arbitrairement toutes les maisons où vos enfants recevraient cette éducation religieuse que vous tenez à leur faire donner.

« A ceux qui sont satisfaits de cette politique et de ces pratiques, à ceux qui veulent qu'elles se poursuivent et qu'elles s'aggravent, je n'ai rien à demander.

« A ceux qui les désapprouvent, à ceux qui pensent, sans distinction d'opinions, qu'il est du devoir de tout bon citoyen, et de tout bon patriote de protester et de résister en demandant la paix, l'ordre, la protection équitable de nos intérêts commerciaux et agricoles, la liberté égale pour tous et le respect des droits de tous, à ceux-là je viens demander leurs voix.

A FAIRE.

Nous croyons savoir, dit le Journal de Maine-et-Loire, que l'ouverture de la chasse, dans notre département, aura lieu le dimanche 28 août.

Nous lisons dans le Morbihannais :

« L'Avenir annonce que M. Demangeat cède définitivement la place à M. Le Maguel.

« Dans une réunion tenue le 8 août à Pontivy, des remerciements ont été votés à M. Demangeat pour son désintéressement républicain.

« Pas si désintéressé que cela, M. Demangeat, puisqu'il s'agit d'éviter une veste qui retombe sur M. Le Maguel. »

TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR.

Audiences des vacances.

1^{re} Audience, le 5 septembre 1881.

2^e — le 24 —

3^e — le 8 octobre —

4^e — le 22 —

Audience de rentrée, le 3 novembre.

Le greffier, BAUDRY.

Chapelle de N.-D. des Artilleurs.

Lundi 15 Août, Fête de l'ASSOMPTION de la B. V. M.

Première messe, à 6 heures 1/4. — Grand'messe, sermon, à 7 heures 3/4. — Troisième messe, à 10 heures. — Vêpres, à 2 heures. — Complies, sermon et salut solennel, à 7 heures 1/2.

Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Chevalier, chanoine honoraire.

Exercices religieux de l'octave de l'Assomption, à Nantilly.

1^{er} Le jour de l'Assomption, vêpres à 3 h. 1/2, suivies de l'instruction, ouverture de l'Octave. Indulgence plénière pour chaque visite à l'église de Nantilly, faite par les membres de la confrérie du Rosaire.

2^e Tous les jours, première messe, à 5 h. 1/2, suivie de l'instruction; — grand'messe, à 10 h.; — vêpres à 3 h., et complies à 7 h. 1/2, suivies de l'instruction.

3^e Les trois jours de l'Adoration perpétuelle seront le mardi, le mercredi et le jeudi. Les autres jours, l'exposition cessera après vêpres.

Nous apprenons le départ du R. P. Patrice, expulsé le 5 novembre dernier du couvent des Capucins de la rue de la Santé, à Paris, comme aumônier des troupes françaises à Tunis. Nous ne sommes pas surpris que l'exemple de l'abnégation et du patriotisme soit donné par un membre d'une congrégation religieuse expulsée; et, de la part du R. P. Patrice, qui avait été aumônier des troupes françaises en 1870, nous en sommes encore moins étonnés.

L'un des Pères de la maison d'Angers a passé hier à Saumur, se rendant à Marseille, où il doit s'embarquer également pour Tunis.

Les Cerqueux-sous-Passavant. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers onze heures, le feu s'est déclaré dans trois tas de gerbes de froment et un tas de gerbes d'avoine appartenant au sieur Chabosseau, à la ferme de Montsicaud, commune des Cerqueux.

Les gendarmes de Vihiers, arrivés les premiers sur les lieux, ont organisé les secours, mais ce n'est que vers trois heures du matin qu'on put se rendre maître de l'incendie, grâce au concours des habitants de Vihiers et de Saint-Hilaire. — 4,000 gerbes de blé, 800 gerbes d'avoine ont été ainsi entièrement consumées.

La perte, qui dépasse 7,500 fr., est couverte par une assurance au Soleil.

Le sieur Cesbron, voisin de Chabosseau, avait amené dans la cour de celui-ci sa récolte pour être battue à la mécanique. Tout a été consumé. Malheureusement Cesbron n'était pas assuré.

On ne connaît pas la cause du sinistre.

Saint-Paul-du-Bois. — Jeudi soir, vers 6 heures, le sieur Pierre Jousset, de Saint-Paul-du-Bois, conduisant une charretée de blé, eut la mauvaise inspiration de s'asseoir sur le brancard, où le sommeil le prit. Tout-à-coup il perdit l'équilibre et tomba sous la roue de sa voiture qui lui passa sur le corps.

Il a été littéralement écrasé et a succombé presque aussitôt, sans pouvoir prononcer aucune parole.

MÉTÉOROLOGIE. — Le bureau météorologique du New-York Herald publie les informations suivantes :

Une petite perturbation traverse au nord du 40°. Elle augmentera en énergie en arrivant au nord des côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, entre le 12 et le 14. Pluie du sud tournant à l'ouest, vents et éclairs. Une autre, probablement d'une grande énergie, affectera le canal dans deux jours. Vents tournant au nord-ouest.

Faits divers.

Les passants s'arrêtaient ces jours derniers au Pont-Royal et devant le quai d'Orsay pour voir évoluer un curieux petit bateau marchant sans feu, sans chaudière et sans machine. C'est le canot électrique de M. G. Trouvé. Ce canot, long de 5^m50, large de 4^m20 et pesant 80 kilos, remonte la Seine avec une vitesse de plus de 4^m50, sous la seule action d'un petit moteur électrique construit par M. Trouvé. C'est un canot ordinaire. On place entre deux banquettes une pile formée de deux batteries au bichromate de potasse du poids de 24 kilos. Cette pile remplace la chaudière à vapeur. C'est elle qui produit le courant électrique qui va actionner un petit moteur liliputien installé sur le gouvernail. Le moteur du genre Siemens, modifié par M. Trouvé, fait rapidement tourner une petite hélice ingénieusement logée dans une échancrure du gouvernail; en sorte que le bateau à rames est transformé à la minute en bateau électrique. On pousse un ressort, et voilà l'hélice qui tourne et le bateau qui progresse.

En eau calme on parcourt 5 kilomètres à l'heure, sans peine, avec trois voyageurs; sur la Seine, on fait bien encore ses 4 kilomètres environ. La pile peut durer plusieurs heures sans perdre son énergie; et pour environ 3 fr. par jour on peut se promener sans chauffeur et sans machine à vapeur. Nous voilà déjà bien loin des essais informes du comte de Molin et du pyroscopie essayé sur la Néva par M. Jacobi !

On verra le canot électrique de M. Trouvé naviguer à l'Exposition des Champs-Élysées.

dans le bassin qui entourera le phare exposé par le ministère des travaux publics. En attendant, les amateurs de navigation pourront assister à de nouvelles expériences qui auront lieu dimanche prochain sur le lac supérieur du bois de Boulogne.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. L'Algérie : Conquête et Colonisation, par Paul Bourde. — II. Chronique scientifique : Le manque d'eau en Algérie. — Le venin des serpents. — Le velin de la salive humaine, par le Dr X. Gorecki. — III. Applications de l'électricité aux signaux de chemins de fer, par E. Jacquez. — IV. Matières premières : Les Bois, par A. Moreau, ingénieur. — V. La quassia amara et ses applications insecticides. — VI. Nouveaux matériaux artificiels. — VII. Les Lbellales, par Olivier de Rawton. — VIII. Entre-tiens familiers sur les sciences physiques, par G. Dumont, ingénieur. — IX. Les boissons froides. — X. Arundo Donax. — XI. Photographies lumineuses. XII. Bouillotte économique.

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les Récréations intelligentes, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du Journal des Curieux et du Dictionnaire des Curieux.

SAISON DES CHALEURS

42 ANS DE SUCCÈS.

18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

bien supérieur à tous les produits similaires, infatigable contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Fabrique à Lyon, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des imitations.



« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEROUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dardes, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revaléschiere est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revaléschiere. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures. y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Coré N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit

aps de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.
Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes

de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand, Bisson, successeur de Texier; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86	05		Comptoir d'escompte	1047	50		C. gén. Transatlantique	592	50	
3 % amortissable	87	15		Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	1877	50	
3 % amortissable nouveau	86		15	Crédit Foncier, act. 400 fr.	1672	50		Société autrichienne	770		2
4 1/2 %	116			Obligations foncières 1877	363	50		OBLIGATIONS.			
5 %	117	85	20	Obligations communales 1879	453			Est	390		
Obligations du Trésor	510			Obligat. foncières 1879 3/4	452		50	Midi	388	75	
Obligations du Trésor nouvelles	513			Soc. de Crédit ind. et comm.	775	10		Nord	396	25	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	533			Crédit mobilier	747	50		Orléans	392		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Paris-Lyon-Méditerranée	1785	1	25	Ouest	390		
— 1865, 4 %	519	02		Est	815			Paris-Lyon-Méditerranée	392		
— 1869, 3 %	401		1	Midi	1250			Paris-Grand-Ceinture	392		
— 1871, 3 %	395	50		Nord	1930		17	Paris-Bourbonnais	389		
— 1875, 4 %	518			Orléans	1365			Canal de Suez	572	50	
— 1876, 4 %	518		3	Ouest	865	1	25				
Banque de France	5750		30	Compagnie parisienne du Gaz	1335	10					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 8 minutes du matin	express-poste.		
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)		
8 — 56 — —	omnibus-mixte.		
4 — 25 — —	soir,		
3 — 32 — —	express.		
7 — 15 — —	omnibus.		
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 36 minutes du matin	direct-mixte.		
8 — 21 — —	omnibus.		
9 — 40 — —	express.		
12 — 40 — —	soir,		
4 — 44 — —	omnibus-mixte.		
10 — 28 — —	express-poste.		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal civil de Saumur.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

MAIN-LEVÉE D'INTERDICTION.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le six août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré,

Il appert que :

M^{me} Marie-Mélanie Tertiaux, veuve de M. Auguste Toupelin de la Doilière, propriétaire, demeurant à la communauté des Ursulines de Chavagne, commune de Saint-Georges-sur-Loire,

A été relevée de l'interdiction contre elle, prononcée par jugement du tribunal civil de Saumur, le deux mars mil huit cent soixante-douze, enregistré.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué soussigné.

Saumur, le douze août mil huit cent quatre-vingt-un.

V. LE RAY.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs.

LA FERME

DES PETITES-ENVERRIES

Située au bourg de Saint-Lambert-des-Lévéés.

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues, terres labourables et prés; le tout d'une contenance de 28 hectares.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, et à M. Fernand MATHELIE, expert à Saumur, Grand'Rue, 75. (502)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

A la ferme du Champ-Grandin, commune de Villebernier.

Le Dimanche 14 août 1881, à midi, par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, au domicile où sont décédés M. et M^{me} Armentou-Muray.

Pour plus de renseignements, voir les placards. (509)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE DEUX MAISONS

UN PRÉ ET UN JARDIN

Le tout d'une contenance de 1 hectare 10 ares environ, situé à Saumur, route du cimetière et chemin de Chacé.

S'adresser, pour traiter, à M. TAYRAU, expert-géomètre à Bagnaux, ou à M^e AUBOYER, notaire. (667)

A VENDRE

d'occasion,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODREAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1882.

UN MAGASIN

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 4.

A côté du débit de tabacs de M^{me} Ripart.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

A LOUER

A ARRENTER OU A VENDRE UNE MAISON

AVEC JARDIN

Sise à Villebernier.

Propre à tout commerce, occupée autrefois par M. Tesnier.

S'adresser à M^{me} veuve CAROUEY, rue du Roi-René, Saumur. (521)

L'HOTEL DE LA POSTE

Près la Gare d'Orléans.

SAUMUR

Est repris par son ancien propriétaire, M. DEBORVILLE.

Cet hôtel, restauré à neuf, offre tout le confortable désirable. (475)

Pour Noël prochain,

MAISON A LOUER

Rue d'Alsace, n° 57.

S'adresser à M. VINSONNRAU, négociant, rue d'Orléans, 62. (457)

A AFFERMER

PRÉSENTMENT,

La MAISON DE GRENELLE, située à Saumur, faubourg de Nantilly, avec jardin potager, bosquet y adossé, bassin, prise d'eau de la ville, diverses servitudes.

MAISON DE LA SABLONNIÈRE, route de Fontevault, avec jardin et servitudes.

S'adresser à M. TAVEAU, régisseur, à la Fuye. (468)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50.

Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin.

Occupée actuellement par M. le commandant de Bourdon.

S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME,

de 15 à 16 ans, apte à faire les recouvrements.

S'adresser au bureau du journal.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tout du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11,

et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1.

En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

1^o Une première ouvrière pour Robes et Confections.

très-capable;

2^o Un apprenti pour le commerce. (460)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT

dans toutes les communes. — S'adresser, franco, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme).

(Joindre un timbre.) (522)

FUSILS de chasse et Revolver

vers de tout système. Horlogerie, Bijouterie,

converts et glaces en tous genres,

vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGIARD,

à Valence (Drôme).

(Demander le Catalogue.) (523)

L'AGRICULTEUR FRANÇAIS

Société anonyme d'assurances contre la mortalité du bétail, au capital de 600,000 francs. — demande

un représentant dans chaque canton du département de Maine-et-Loire.

Bonne position. — Fortes remises.

S'adresser à M. DELAPORTE, 1, passage des Petits-Pères, Paris. (524)

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ.

Rue d'Orléans, 36, à Saumur.

Seul entrepreneur des Bières de

Maxeville et de Châteauroux.

A l'honneur d'informer MM. les

consommateurs qu'il aura toujours à

leur disposition des BIÈRES blondes

et brunes à des prix modérés. (223)

AVIS.

Le MAGASIN de M^{me} PICARD est

toujours à céder. Cependant M^{me} Pi-

CARD continue les affaires, malgré les

bruits contraires qui ont été répandus

par malveillance. (440)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste

de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle

qu'il a ouvert à Saumur un cabinet

de chirurgie et prothèse-dentaire, rue

Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul,

où il se trouvera le vendredi et le

samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenep-

veu. (495)

VINS garantis purs et naturels,

à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre,

logés, en pièce neuve d'environ 236

litres, pris à Béziers. — S'adresser à

M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN

ROUTON est recommandé par

les sommités médicales aux personnes

faibles et aux convalescents; sa qua-

lité supérieure, composée de cacao et

sucres premiers-choix, en fait un ali-

ment très-sain et en rend la digestion

facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le

1/2 kilogramme.

Thés noirs extra-mêléés supé-

rieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25

la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, con-

fiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY,

négociants, et dans les principaux ma-

gasins d'épicerie et de confiserie.

UN HOMME MARIE, âgé d'une quar-

antaine d'années, connaissant l'agri-

culture et tout ce qui regarde l'agri-

culture et bestiaux, demande une

place de régisseur ou de

surveillant de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans

une place de valet de cham-

bre.

Bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Sa-

umur, demande un apprenti.

Saumur, imprimerie P. GODET.